

<p>Coordonnées chasseur/chasseresse :</p> <p><input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme : Nom :</p> <p>Prénoms/...../.....</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Pays :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>	<p>DEMANDE VALIDATION PERMIS DE CHASSER CAMPAGNE DE CHASSE 2019/2020</p>
<p>Je soussigné(e) :.....</p> <p>-Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions au verso de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;</p> <p>-Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT ;</p> <p>-Déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse en France</p> <p>-Demande la validation de mon permis de chasser pour la saison 2019/2020.</p> <p>Fait à Le :</p> <p><u>Signature obligatoire :</u></p>	<p>Références : <input type="checkbox"/> Permis de chasser original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/> Document étranger équivalent</p>
<p>Autorisation de chasse accordée pour mineurs et majeurs sous tutelle :</p> <p><u>Signature obligatoire du tuteur/Père/Mère :</u></p>	<p>Numéro :..... Délivré le :.....</p> <p>Par <input type="checkbox"/> Préfecture de.....ou <input type="checkbox"/> ONCFS <input type="checkbox"/> Pays :</p> <p><u>Date et lieu de naissance du titulaire :</u></p> <p>.....</p>
	<p style="text-align: center;">Je chasse la Bécasse, je souhaite : (cocher votre choix)</p> <p><input type="checkbox"/> Un carnet de prélèvement Bécasse papier ou <input type="checkbox"/> Déclarer un prélèvement bécasse sur un smartphone avec l'application Chassadapt</p>

Choix de la validation : envoi postal envoi par mail

<p>Départementale Annuelle Nord sans sanglier <input type="checkbox"/> 138,50 €</p> <p>Départementale Annuelle Nord avec sanglier <input type="checkbox"/> 168,50 €</p> <p>Nationale tous gibier <input type="checkbox"/> 200€ + frais de dossier 5€ = 205 €</p> <p><small>Contribution Sanglier Droit Local de 70€ à rajouter pour les départements 57(Moselle)-67 (Bas-Rhin) et 68 (Haut-Rhin) si vous y chassez le sanglier (entourer le département - voir note jointe)</small></p> <p>Autre validation : Nous contacter au 03.20.41.45.63</p> <p><u>Département (préciser)</u> :..... <input type="checkbox"/> Annuelle</p> <p style="text-align: center;">Petit gibier <input type="checkbox"/> Grand gibier <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">Ou <input type="checkbox"/> 3 jours ou <input type="checkbox"/> 9 jours date : du au</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> montant (€) = _____</p> <p>Nouveau chasseur* <input type="checkbox"/> 62,25€</p> <p><small>(*tarif applicable aux personnes ayant réussi l'examen du permis de chasser français depuis moins d'un an et validant pour la première fois ce permis)</small></p> <p style="text-align: center;">Joindre une copie du permis de chasser !</p>	<p>Abonnement « Chasseur du Nord » (trimestriel)</p> <p><input type="checkbox"/> 7,50€</p>	<p>Assurance Responsabilité Civile (voir bulletin ci-joint)</p> <p><input type="checkbox"/> 20 €</p> <p style="text-align: center;"><small>Pour les compléments d'assurance, connectez-vous à www.chasse-assurances.com</small></p> <p><input type="checkbox"/> 10€ Tarif Spécial Nouveau Chasseur*)</p>	<p><u>TOTAL :</u> A régler</p> <p>_____ €</p> <p><input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> virement</p> <p>A l'ordre du GU FDC 59 1 seul règlement possible</p>
--	---	--	---

BON DE COMMANDE
RENOUVELLEMENT VALIDATION PERMIS DE CHASSER
SAISON 2019/2020

A LIRE ATTENTIVEMENT :

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

! ATTENTION !:

La souscription d'une **assurance** chasse couvrant les risques liés à la pratique de la chasse est **OBLIGATOIRE**.

Lors de toute action de chasse, vous devez être porteur des pièces suivantes :

- ✓ Votre volet permanent du permis de chasser
- ✓ Votre attestation d'assurance
- ✓ Votre validation annuelle du permis de chasser
- ✓ Votre carnet de prélèvement bécasse nationale (si vous chassez la bécasse) ou l'application Chassadapt sur smartphone

Vous pouvez également commander votre validation via Internet, sur notre site : www.chasse59.fr

✓ VALIDATION EN LIGNE

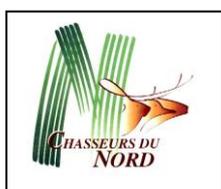
(A l'exception des « nouveaux chasseurs », des mineurs et des compléments de validation)
Au choix : réception par voie postale ou impression directe chez vous !

Toute personne de nationalité étrangère ayant le permis de chasser de son pays d'origine peut venir chasser en France, en remplissant cet imprimé (tarifs identiques aux français). Le règlement peut se faire par virement sur le compte suivant :

« guichet unique FDC59 » :

Compte bancaire réservé aux virements pour les validations du permis de chasser uniquement!

Code IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 1781 216
Code BIC : TRPUFRP1



FEDERATION DES CHASSEURS DU NORD

rue du Château – 59152 CHERENG

Tél : 03.20.41.45.63 – Fax : 03.20.41.45.61

E-mail : webfdc59@chasse59.net

Internet : <http://www.chasse59.fr>

